



DIALOGUE DE GESTION

Objet : Fonctionnement du Dialogue de gestion 2018-2021

Secteur Territoire durable, 11 juillet 2020

Liste de diffusion : Ligues

Après une olympiade, le Dialogue de Gestion 2014-2017 est arrivé à échéance. La FFBaD a donc travaillé sur ses évolutions au regard de ces quatre années de fonctionnement, mais aussi des évolutions fédérales.

Cette note a pour but de vous décrire les évolutions du Dialogue de gestion et de vous accompagner dans sa mise en place.

1. CONTEXTE

1.1 De la contractualisation au dialogue de gestion

Le Dialogue de Gestion a été construit au cours de la précédente olympiade afin de remplacer la Contractualisation déjà en place entre la FFBaD et les ligues. Le Dialogue de Gestion avait deux objectifs principaux : réinstaurer un dialogue physique avec les ligues et simplifier le processus de contractualisation. Il devait ainsi permettre aux ligues de s'engager dans ce dispositif afin d'obtenir un financement sur leurs actions et à la fédération d'avoir un véritable levier sur les territoires pour décliner le projet fédéral. Le dialogue de gestion 2018-2021 se poursuit sur la même logique.

1.2 Quel bilan pour le processus de Dialogue de gestion 2014-2017

Tout d'abord, d'un point de vue de l'engagement, l'ensemble des ligues métropolitaines se sont engagées dans ce dispositif au cours de l'olympiade. Cela constitue une véritable avancée. En ce qui concerne les territoires ultra-marins, toutes les ligues participent au Dialogue de gestion à l'exception de la ligue de la Réunion (engagement de la Ligue de Nouvelle Calédonie en 2017).

Les retours des ligues lors des entretiens annuels ainsi que le questionnaire d'appréciation du processus de dialogue de gestion nous a permis de retirer plusieurs informations ¹:

- Le dialogue de gestion reste globalement apprécié des ligues qui mettent en avant un processus simplifié,
- Un dialogue suivi avec la ligue et un calendrier de versements financiers appréciés.
- Il est également avancé par certaines Ligues que c'est un outil favorisant la déclinaison du projet territorial.

¹ Sondage Ligue – Dialogue de gestion – Janvier 2017 – 14 répondants

Les points d'amélioration du dialogue de gestion :

- Cibler davantage le dialogue de gestion, définir plus précisément ses objectifs, ses priorités. - Améliorer les outils de suivi

1.3 Pourquoi proposer une évolution du dialogue de gestion ?

Le dialogue de gestion peut encore évoluer pour apporter une cohérence plus importante dans le cadre des échanges Ligues/FFBaD. En prenant une nouvelle dimension plus transversale, il devient l'outil d'échange de référence avec les ligues permettant un accompagnement plus poussé sur la déclinaison du projet fédéral, mais aussi un meilleur suivi et une évaluation plus précise.

Cette nouvelle version élargie du dialogue de gestion permettra d'avoir une vision globale des relations Ligues/FFBaD, de structurer la remontée d'information et d'être un véritable outil d'engagement. Il doit être l'outil d'échange privilégié permettant de faire remonter les initiatives des territoires.

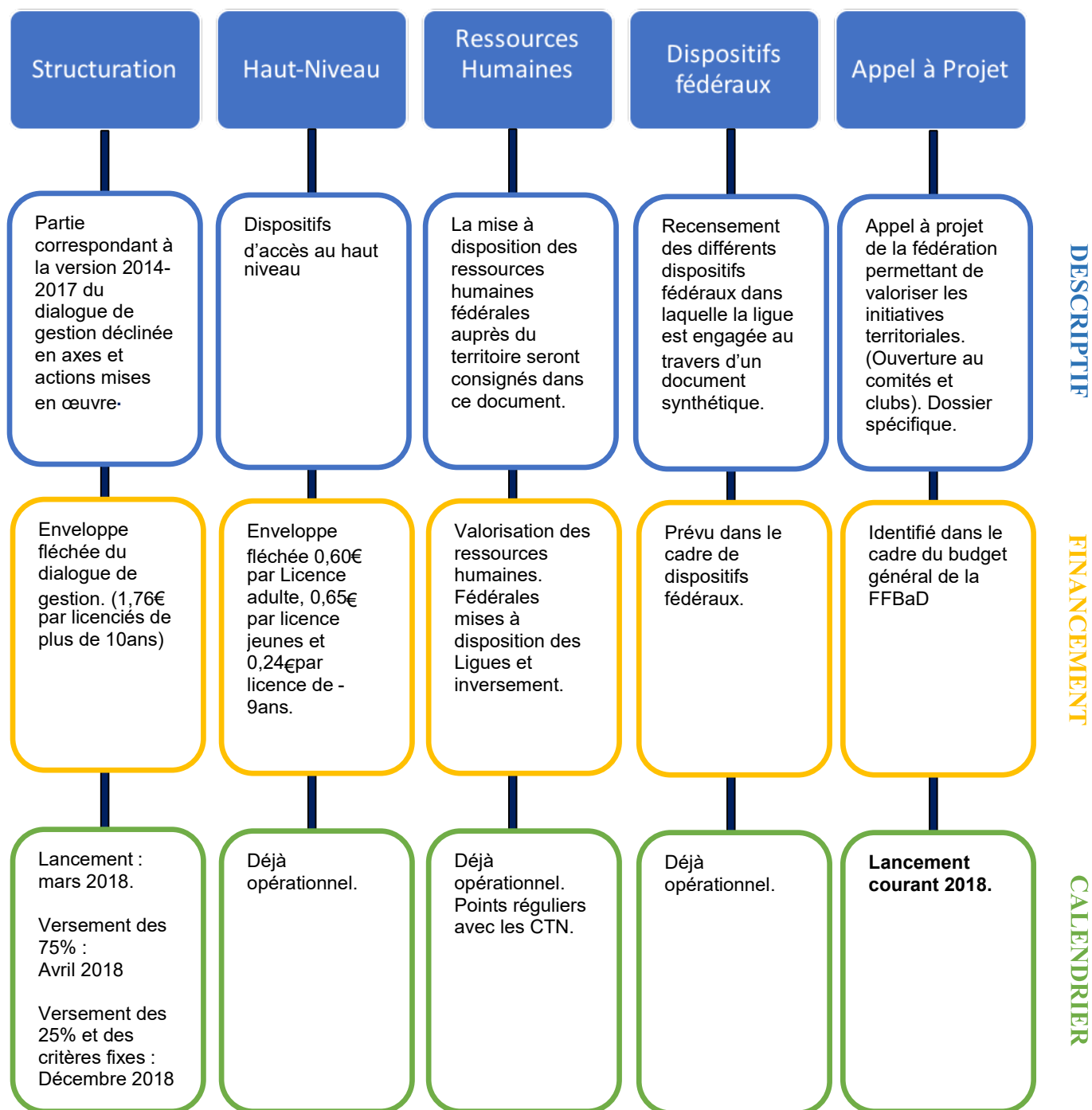
Par ailleurs, un outil de déclinaison du dialogue de gestion ligue/comité sera également mis à disposition des ligues.

Le dialogue de gestion est au service du projet fédéral, des projets territoriaux des ligues et de leurs objectifs tout en dotant les territoires d'outils nécessaires à leur développement.

2 STRUCTURE DU NOUVEAU DIALOGUE DE GESTION

Voici une présentation synthétique de la nouvelle mouture de Dialogue de gestion.

DIALOGUE DE GESTION



Le dossier de dialogue de gestion rassemblera ainsi cinq sections afin d'avoir une cohérence plus forte de l'ensemble des relations entre les ligues et la fédération. Ces sections, ne seront pas toutes financés par l'enveloppe fléché du dialogue de gestion mais seront inscrites dans un document global de dialogue de gestion.

2.1 Organisation du nouveau Dialogue de Gestion

Des éléments qui restent inchangés

- Un dialogue de gestion en ligne
- Un document d'engagement unique et synthétique
- Une ouverture annuelle du dialogue de gestion soumis à la présentation de documents définis
- Un entretien annuel de bilan, d'évaluation et de projection (en octobre de chaque année)

- Le calendrier de versement du dialogue de gestion
- Maintien d'une part fixe de Dialogue de Gestion (critères fixes)

Des nouveautés

- Proposition d'une journée d'accompagnement des ligues sur la compréhension et l'appropriation du nouveau Dialogue de gestion.
- Un entretien intermédiaire permettant de réguler les objectifs (courant avril)
- Un échange mensuel entre les CTN et la FFBaD sur les avancés du projet territorial et sur les objectifs du dialogue de gestion (outil de suivi type fourni)
- Un document unique de dialogue de gestion regroupant différentes sections
- Une déclinaison mise à disposition des ligues pour un dialogue de gestion Ligue/comités

2.2 Méthodologie

Le calendrier du Dialogue de Gestion

Pour l'année 2018, année de la mise en place du Dialogue de gestion, le calendrier est décalé. Il retrouvera son rythme « normal » à partir de 2019. *Un calendrier particulier 2018*

- **Mars 2018** : L'ensemble des éléments du Dialogue de gestion sont accessibles en ligne via les identifiants envoyés aux ligues
- Le dossier de Dialogue de Gestion est à télécharger dans un espace en ligne, dédié à chaque ligue. Le lien sera envoyé par courriel.
- Dépôt des dossiers dument complétés et des éléments préalables au Dialogue de Gestion à compter **d'avril 2018**
- A réception de tous les éléments par la FFBaD, un rendez-vous de dialogue de gestion est planifié avec les ligues

Récapitulatif du calendrier 2018-2021

Dialogue de gestion	Dépôt de dossier	Versement 75%	Evaluation	Versement des 25% + critères fixes
2018	Avril 2018 ²	Mai 2018	Octobre 2018	Décembre 2018
2019	Septembre 2018	Janvier 2019	Octobre 2019	Décembre 2019
2020	Septembre 2019	Janvier 2020	Octobre 2020	Décembre 2020
2021	Septembre 2020	Janvier 2021	Octobre 2021	Décembre 2021

Le Dialogue de Gestion se base toujours sur l'échange, la collaboration et la confiance.

Dans cette logique le versement de 75% du montant du Dialogue de Gestion avant la mise en œuvre des actions est maintenu.

² A partir d'Avril 2018, suivant les contraintes des ligues sur cette période.

L'évaluation intervenant toujours en fin d'année permettra de définir le futur Dialogue de Gestion et d'adapter le versement en fonction de l'atteinte des objectifs fixés en année N.

2.2 Un outil d'échange

Dans un souci d'efficacité et de transparence, la démarche du Dialogue de Gestion s'effectuera toujours en ligne. Cela permet d'avoir un suivi permanent et évolutif et une facilité d'accès et de partage.

L'accès à l'espace de partage évolue pour cette nouvelle campagne. Une url et un mot de passe vous seront envoyés et vous permettront d'accéder à votre espace privatif de partage.

Voici ce que vous trouverez sur votre espace qui se décompose en deux parties :

- **Documents de travail** : Espace qui vous permettra de télécharger le dossier de dialogue de gestion ainsi que la présente notice. Vous y retrouverez également des éléments permettant de vous accompagner sur des actions spécifiques.
- **Boîte de dépôt** : Cet espace est l'espace qui vous permettra de déposer tous les documents demandés dans le cadre du dialogue de gestion.
 - o **Documents obligatoires** : Tous les documents obligatoires demandés préalablement dans le cadre de l'ouverture du dialogue de gestion (cf. ci-après)
 - o **Dossier 2018** : votre dossier de dialogue de gestion complété
 - o **Document annexes** : Tous documents inhérents à l'action (exemple : stratégie régionale, emploi, formation) ou permettant de mieux comprendre l'action de la ligue. Pas de dépôt obligatoire dans cette partie.
- **Notifications** : *Notification d'attribution et de versement déposé par la FFBaD.*

2.4 Eléments préalables à la mise en place du dialogue de gestion

L'ouverture du Dialogue de gestion entre une Ligue est la FFBaD, ne sera pas automatique et nécessitera au préalable de remplir certaines conditions en déposant les éléments suivants dans la boîte de dépôt : o Compte de résultats o Bilan o [DADS-U](#) o Compte rendu d'AG o Budget prévisionnel (année en cours) o Convention ETR signée et ses annexes o Notification de subvention CNDS o Projet associatif de territoire (incluant les projets de comités)

L'ensemble de ces éléments devront être déposés par la Ligue, dans l'espace de stockage en ligne prévu à cet effet, partie « Dépôt de Dossiers ».

Les documents les plus récents au moment du dépôt sont demandés.

2.5 Critères fixes

Les critères fixes sont calculés sur l'année sportive en cours au moment du lancement de la campagne. (Exemple : saison 2017-2018 pour la campagne 2018).

Les chiffres pris en compte dans le calcul correspondent à la différence entre les données FFBaD et celles de la Ligue. Seuls les résultats au-dessus de la moyenne nationale sont valorisés. Ils sont directement remplis dans le document par la FFBaD.

Les critères fixes 2018-2021 :

- *Nombre de licenciés*
- *Nombre de licenciés Minibad*
- *EFB 3 étoiles et plus*

- Création de clubs dans la ligue (sous réserve d'un solde positif).
- Labellisation ECO-BaD et Sport Responsable (Ligue, comités et clubs) - Pourcentage des pratiquantes

3.2 Le détail du barème des critères fixes

Une note complète sur les barèmes sera envoyée le cas échéant.

3 LES AXES DE DIALOGUE DE GESTION DEFINIS PAR LA FFBAD

En relation directe avec le projet associatif fédéral, des axes prioritaires suivant ont été retenus pour le Dialogue de Gestion 2018-2021

Deux nouveaux éléments font leur apparition dans la nouvelle mouture de dialogue de gestion.

Les actions préalables à l'ouverture d'un axe

FFBAD Fédération Française de Badminton		Dialogue de Gestion 2018-2021 AXE 2 – Emploi – Formation Fiche 2018			
Action préalable à l'ouverture de cet axe					
Nomination de référents acteurs du réseau national pour l'emploi et la formation					
Axe 2	Emploi Formation	2018	2019	2020	2021
Action 1	Stratégie régionale Emploi - formation				
Action 2	Constitution et animation d'un réseau de formateurs.				
Action 3	Accompagnement au déploiement du CQP sur le territoire				

Il s'agit d'un prérequis nécessaire avant toute ouverture d'un axe et tout accompagnement de la fédération.

Les « Actions ligues »

Axe 2	Emploi Formation	2018	2019	2020	2021
Action 1	Stratégie régionale Emploi - formation				
Action 2	Constitution et animation d'un réseau de formateurs.				
Action 3	Accompagnement au déploiement du CQP sur le territoire				
Action Ligue					

Les actions Ligues sont des actions prioritaires définies sur un ou plusieurs axes entre la FFBaD et la ligue concernée. Elles permettent soit de travailler une faiblesse sur le territoire, soit de poursuivre une action intéressante sur le territoire. Elles seront définies lors du rendez-vous de dialogue de gestion.

Les axes et actions retenus dans le cadre du Dialogue de gestion

Le dialogue de gestion reste un outil adaptable et évolutif. Il peut donc être adapté chaque année en fonction des évolutions fédérales.

Axe 1 : Développement

- **Action 1** : Construction d'une stratégie de développement

Construction d'une stratégie de développement sur le territoire s'appuyant sur :

- Une focalisation sur l'équipement (à travers une actualisation du recensement des équipements ; un accompagnement technique au porteur de projet d'équipement sportif et/ou un accompagnement à la démarche d'exploitation de salle spécifique.)

- Un Schéma régional d'équipement (SRE), l'analyse de l'emploi et de l'implantation des clubs.

Ce document formalisé doit permettre d'avoir une vision à moyen et long terme de la stratégie de développement territorial, de ses objectifs et des indicateurs retenus

- **Action 2** : Mise en œuvre d'un plan d'animation territorial

Déclinaison organisée d'un plan d'animation territorial répondant aux enjeux de développement du territoire. Celui-peut s'appuyer sur des actions nationales (Sentez-vous sport...) comme locales. Il s'inscrit pleinement dans le projet territorial et ses actions doivent être en cohérence avec celui-ci.

- **Action 3** : Constitution d'un réseau développement territorial

Mise en œuvre d'un réseau territorial de développement, comprenant des rassemblements et un suivi des actions mise en place sur le territoire. Cette action doit permettre de structurer et/ou de renforcer la stratégie de développement.

- **Action 4** : Développement au travers de l'accès au sport pour tous

Mise en œuvre d'actions de développement à destination de tous les publics afin de favoriser la fidélisation et la licenciation. Impulsion et déclinaison territoriale des différents dispositifs fédéraux. Cette action peut également comporter des initiatives spécifiques portées par le territoire.

- **Action 5** : Déclinaison du dispositif sénior

Mise en œuvre et mobilisation du territoire au travers du Dispositif Senior.

Axe 2 : Emploi Formation

- Action 1 : Stratégie régionale emploi formation

Construction d'une stratégie territoriale sur les domaines complémentaires que sont l'emploi et la formation. Cette stratégie, établie à partir d'une trame fournie par la FFBaD, devra inclure tous les acteurs du territoire afin de bien donner de la lisibilité sur les objectifs visés, les actions permettant de les atteindre, les moyens déployés en ce sens ainsi que les indicateurs de suivi et d'évaluations. La complémentarité sera recherchée, que ce soit entre les acteurs du territoire mais aussi avec la FFBAD. Elle pourra être incluse dans la stratégie globale de la ligue.

Désignation d'un référent emploi/formation qui participera aux réunions organisées par la FFBaD.

- Action 2 : Constitution et animation d'un réseau de formateurs

Mise en place de temps de travail thématiques sur la formation spécifiquement destinés aux formateurs actifs du territoire. Une vision transversale de la formation et des formateurs est encouragée.

- Action 3 : Accompagnement au déploiement d'un CQP sur le territoire

Favoriser la mise en place dans la ligue de formations CQP adaptées au territoire par un travail, en lien avec FormaBad, sur les formules à privilégier. Désignation d'un référent CQP qui participera aux regroupements nationaux sur le CQP organisés par la FFBaD. Préparer au bon déroulement des formations par l'anticipation des lieux d'alternance potentiels, l'identification de candidats et, le cas échéant, la formation des tuteurs et certificateurs qui seront mobilisés.

Axe 3 : Pratique Sportive

- Action 1 : Stratégie d'accompagnement de EFB

Stratégie quantitative (nombre d'EFB 1 et 2*) incite les clubs vers l'accueil et l'animation des jeunes. Indicateurs : augmentation du % EFB/Nombre de clubs*

Stratégie qualitative (nombre d'EFB à 3 et plus) incite les clubs vers l'entraînement soutenu des jeunes. Indicateurs : nombre EFB 3* et plus/nombre de clubs (minimum 25 % des EFB).*

Cette stratégie s'intègre à la politique de la ligue autour de l'accès au haut-niveau. Les EFB 3 et plus pouvant être dirigées vers le label Clubs Avenir par des mesures régionales incitatives. Ces EFB qualitative pourront faire l'objet d'un suivi de la part de la ligue ou des comités par délégation à l'instar des Clubs Avenir suivi par la fédération.*

- Action 2 : Stratégie d'accès à la compétition et formules de compétitions.

Cette stratégie doit faire augmenter le nombre de nos compétiteurs en proposant des formules compétitives de premiers niveaux et de proximité. Ces formules compétitives peuvent reprendre des modèles déjà existant mais peu utilisé (Promobad, RDJ, plateau minibad etc...) dont il faudra en faire la promotion oudevront être innovantes. L'écoute des différents publics constitutifs de ces pratiquants à ce jour exclus des pratiques compétitives traditionnelles, l'analyse des demandes, les formules variables et souples minimisant les contraintes seront des éléments constitutifs de la stratégie à mettre en œuvre.

Exemples : Compétition pour les jeunes/ compétition pour adultes/compétition pour senior/ compétition en famille. etc.

- **Action 3** : Mise en place des interclubs jeunes.

A travers cette compétition, il s'agit de valoriser les clubs formateurs de jeunes joueurs en leur donnant un terrain d'expression. Les formules compétitives choisies pourront aller de la volonté de reconnaître le plus de clubs formateurs possibles en cherchant à capter les jeunes pratiquants de l'UNSS (visée de développement) à la recherche de reconnaître le niveau de performance du club formateur.

- **Action 4** : Stratégie à destination des jeunes arbitres.

Promouvoir les fonctions d'officiel technique chez les jeunes (Juge de ligne, Arbitre, Juge Arbitre) mais aussi de tenue d'une table de marque (formation GEO) grâce à des mesures incitatives pour les clubs.

Axe 4 : Expérimentation

- **Action 1** : Expérimentation

Expérimentation innovante mise en place sur le territoire par la Ligue. Cet axe sera considéré au regard des actions déjà mises en œuvre et prioritaires des autres axes.

4 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Les axes ne seront pas financés en intégralité. Un minimum de **30%** d'autofinancement par la Ligue sera nécessaire pour qu'ils soient éligibles au Dialogue de Gestion.
- Les actions entrant dans le cadre du Dialogue de Gestion, mais déjà financées en intégralité via d'autres subventions devront être inscrites au Dialogue de Gestion (sans demande de financement).
- Le nombre d'actions engagées devra être cohérent avec le niveau de structuration de la ligue, ses ressources humaines et financières.